



Cérémonie de mariage

Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à la mairie d'Orange. Afin que ce jour de fête exceptionnel se déroule dans la joie et la solennité que vous souhaitez lui voir attacher, **il vous est demandé de souscrire aux engagements suivants :**

- 1 • Prendre connaissance de l'arrêté municipal réglementant le déroulement des cérémonies de mariages civils à l'Hôtel de Ville ou au Théâtre municipal, et informer vos invités de son contenu afin qu'il soit strictement appliqué ;
- 2 • Veillez au **respect des autres cérémonies** programmées le même jour en **évitant tout retard** et en quittant l'Hôtel de Ville ou le Théâtre municipal **sans gêne pour le mariage suivant ;**
- 3 • Demander aux invités d'**adopter un comportement empreint de solennité** à l'intérieur et aux abords de l'Hôtel de Ville ou du Théâtre municipal pour éviter toute manifestation d'exubérance bruyante.
- 4 • Afin de garantir la sécurité de tous, exiger que **les cortèges de véhicules se déplacent sans aucun trouble de la circulation**, dans le strict respect du Code de la Route ;

L'attention des futurs époux est particulièrement attirée sur le respect du Code la Route. Les cortèges automobiles doivent se dérouler dans les **conditions de sécurité optimales pour les occupants des véhicules concernés** d'une part, **et pour les autres usagers** du domaine public d'autre part.

Il est rappelé que constituent notamment des infractions au Code de la Route :

- l'absence de port de la ceinture de sécurité
- l'utilisation abusive du klaxon
- les refus de priorité et plus généralement le fait de s'affranchir de la signalisation routière
- le transport d'objets débordant du véhicule
- le blocage des rues
- la conduite sans assurance et sans permis

Par la signature de cette Charte, les futurs conjoints reconnaissent avoir eu un exemplaire de l'arrêté municipal visé au 1, **attestent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à ce que la cérémonie et le cortège se déroulent dans le respect des lois et règlements de la République Française**, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité.

Ils sont informés que l'Officier de l'État civil - Officier de Police Judiciaire, pourra reporter, ne pas procéder ou interrompre la célébration du mariage en cas de retard, de débordements ou d'incivilités constatés.

À Orange le


La future épouse.


Le maire.


Le futur époux.





Cérémonie de mariage

Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à la mairie d'Orange. Afin que ce jour de fête exceptionnel se déroule dans la joie et la solennité que vous souhaitez lui voir attacher, **il vous est demandé de souscrire aux engagements suivants :**

- 1 • Prendre connaissance de l'arrêté municipal réglementant le déroulement des cérémonies de mariages civils à l'Hôtel de Ville ou au Théâtre municipal, et informer vos invités de son contenu afin qu'il soit strictement appliqué ;
- 2 • Veillez au **respect des autres cérémonies** programmées le même jour en **évitant tout retard** et en quittant l'Hôtel de Ville ou le Théâtre municipal **sans gêne pour le mariage suivant ;**
- 3 • Demander aux invités d'**adopter un comportement empreint de solennité** à l'intérieur et aux abords de l'Hôtel de Ville ou du Théâtre municipal pour éviter toute manifestation d'exubérance bruyante.
- 4 • Afin de garantir la sécurité de tous, exiger que **les cortèges de véhicules se déplacent sans aucun trouble de la circulation**, dans le strict respect du Code de la Route ;

L'attention des futurs époux est particulièrement attirée sur le respect du Code la Route. Les cortèges automobiles doivent se dérouler dans les **conditions de sécurité optimales pour les occupants des véhicules concernés** d'une part, **et pour les autres usagers** du domaine public d'autre part.

Il est rappelé que constituent notamment des infractions au Code de la Route :

- l'absence de port de la ceinture de sécurité
- l'utilisation abusive du klaxon
- les refus de priorité et plus généralement le fait de s'affranchir de la signalisation routière
- le transport d'objets débordant du véhicule
- le blocage des rues
- la conduite sans assurance et sans permis

Par la signature de cette Charte, les futurs conjoints reconnaissent avoir eu un exemplaire de l'arrêté municipal visé au 1, **attestent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à ce que la cérémonie et le cortège se déroulent dans le respect des lois et règlements de la République Française**, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité.

Ils sont informés que l'Officier de l'État civil - Officier de Police Judiciaire, pourra reporter, ne pas procéder ou interrompre la célébration du mariage en cas de retard, de débordements ou d'incivilités constatés.

À Orange le



La future épouse.



Le maire.



La future épouse.

Cérémonie de mariage

Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à la mairie d'Orange. Afin que ce jour de fête exceptionnel se déroule dans la joie et la solennité que vous souhaitez lui voir attacher, **il vous est demandé de souscrire aux engagements suivants :**

- 1 • Prendre connaissance de l'arrêté municipal réglementant le déroulement des cérémonies de mariages civils à l'Hôtel de Ville ou au Théâtre municipal, et informer vos invités de son contenu afin qu'il soit strictement appliqué ;
- 2 • Veillez au **respect des autres cérémonies** programmées le même jour en **évitant tout retard** et en quittant l'Hôtel de Ville ou le Théâtre municipal **sans gêne pour le mariage suivant ;**
- 3 • Demander aux invités d'**adopter un comportement empreint de solennité** à l'intérieur et aux abords de l'Hôtel de Ville ou du Théâtre municipal pour éviter toute manifestation d'exubérance bruyante.
- 4 • Afin de garantir la sécurité de tous, exiger que **les cortèges de véhicules se déplacent sans aucun trouble de la circulation**, dans le strict respect du Code de la Route ;

L'attention des futurs époux est particulièrement attirée sur le respect du Code de la Route. Les cortèges automobiles doivent se dérouler dans les **conditions de sécurité optimales pour les occupants des véhicules concernés** d'une part, **et pour les autres usagers** du domaine public d'autre part.

Il est rappelé que constituent notamment des infractions au Code de la Route :

- l'absence de port de la ceinture de sécurité
- l'utilisation abusive du klaxon
- les refus de priorité et plus généralement le fait de s'affranchir de la signalisation routière
- le transport d'objets débordant du véhicule
- le blocage des rues
- la conduite sans assurance et sans permis

Par la signature de cette Charte, les futurs conjoints reconnaissent avoir eu un exemplaire de l'arrêté municipal visé au 1, **attestent avoir pris connaissance de la présente Charte et s'engagent à ce que la cérémonie et le cortège se déroulent dans le respect des lois et règlements de la République Française**, des normes de sécurité, de civilité et de laïcité.

Ils sont informés que l'Officier de l'État civil - Officier de Police Judiciaire, pourra reporter, ne pas procéder ou interrompre la célébration du mariage en cas de retard, de débordements ou d'incivilités constatés.

À Orange le


Le futur époux.



Le maire.




Le futur époux.